

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2018

---

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° DN253

présenté par  
M. Hetzel et M. Bazin

-----

### ARTICLE 2

#### RAPPORT ANNEXÉ

Après l'alinéa 58, insérer l'alinéa suivant : « Dans l'année qui suit la promulgation de loi de programmation militaire, le Gouvernement rendra publics tous les éléments d'évaluation relatifs à la constitution d'une filière de déconstruction des bâtiments de guerre de surface et sous-marins. »

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.